



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2025 – 10 H 00

ORDRE DU JOUR – ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
FV

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2025

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n°07 du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération N°07 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

Rapporteur : M. le Maire

03) Appel à projets 2025 « Modernisation de l'offre de service offerte aux habitants en quartier prioritaire »

L'appel à projet vise à soutenir des projets d'amélioration concrète concernant le quotidien des enfants dans leur classe, dans les salles de restauration, d'éveil ou espaces récréatifs, en respectant les usages de chacun et chacune, pour contribuer à une école bienveillante et inclusive. L'aide du Département peut atteindre jusqu'à 80 % du montant hors taxes des travaux réalisés, et ce dans la limite de 18.034 €. Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter la subvention accordée par le Département, et d'inscrire la subvention au budget prévisionnel 2025.

Rapporteur : Mme Ch. MAERTEN

04) Contrat de cession de droits d'auteur – Mélissa COURTOIS

Le musée souhaite faire reproduire sur des cartes postales, affiches A3 et vitrophanie deux illustrations du lieu, réalisées par l'artiste infographiste Mélissa Courtois, et créer ainsi des produits exclusifs. Afin d'entériner la cession des droits d'auteur et les charges en résultant, d'un montant de 450 €, un contrat doit être établi. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de cession de droits d'auteur avec Madame Mélissa Courtois, et d'imputer la dépense en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2025.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

05) Appel à projets régional – Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels 2025 – Demande de subvention DRAC

Le service des musées de la ville de Saint-Omer a entrepris de faire photographier les œuvres essentielles de son fonds afin de les diffuser et d'élaborer autour une médiation au-delà des murs sous format numérique. Ce projet, dont le coût s'élève à 7.144 € pour l'année 2025, peut bénéficier du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France pour un montant de 3.572 € dans le cadre de l'appel à projets régional 2025, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toutes les pièces se rapportant à cette sollicitation financière, et d'imputer la recette en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2025.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

06) Actualisation du règlement intérieur à destination des visiteurs du Musée Sandelin

Soucieux de ses visiteurs et de la sécurité de son établissement culturel, le musée Sandelin a précisé un certain nombre de règles applicables aux visiteurs et à toute personne extérieure au personnel à travers un règlement intérieur dès 2015. Ce règlement doit faire l'objet d'ajustements. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et tout document s'y rapportant.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

07) Intégration à l'inventaire du Musée Sandelin après acquisition d'un carnet de croquis et d'une peinture à l'huile

Les musées de Saint-Omer proposent d'intégrer dans leurs collections l'acquisition d'œuvres ayant reçu un avis favorable des membres de la commission scientifique régionale. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration de ces œuvres à l'inventaire du musée Sandelin, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces réglementaires à venir, et d'imputer les dépenses en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2025.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

Affaires Foncières – Cadre de Vie – Voirie - Marchés Publics

08) Aide aux primo-accédants – Inscription de dossiers supplémentaires pour l'année 2025

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire l'aide aux primo-accédants pour l'année 2025 à hauteur de 2.000 € par logement et pour un volume de 7 dossiers, en abondement de l'aide de la CAPSO. Compte-tenu de l'atteinte des quotas et de la sollicitation de nouveaux acquéreurs, il sera proposé d'inscrire 7 dossiers supplémentaires pour l'année 2025.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

09) Charte d'Urbanisme Commercial 2025/2031 – Participation de la Ville de Saint-Omer aux dispositifs « Modernisation et innovation dans le commerce » et « Ma boutique en pays de Saint-Omer »

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a adopté une charte d'urbanisme commercial visant à favoriser et accompagner le développement du commerce et de l'artisanat local. Afin d'évaluer cette démarche et d'engager le renouvellement de la Charte, un travail collectif a été mené en 2024. La Ville de Saint-Omer partage l'objectif de poursuivre activement le soutien aux commerces et artisans du territoire dans un contexte marqué par une évolution sensible des modes de consommation (e-commerce, seconde main, etc.). Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville aux dispositifs de la nouvelle Charte d'Urbanisme Commercial de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer suivants : « L'Aide à la modernisation et à l'innovation dans le commerce » et « Ma Boutique en Pays de Saint-Omer », et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Rapporteur : M. le Maire

10) Cathédrale Notre-Dame – Sollicitation de financements pour les travaux de restauration

Dans le cadre de sa politique de gestion et de valorisation du patrimoine, la Ville de Saint-Omer a défini un programme de restauration de long terme de la Cathédrale. La première étape consiste à la mise en place d'une membrane imperméable de couleur gris/ardoise sur la couverture de la nef, du chœur et d'une portion des bas-côtés dans l'attente de travaux futurs. Le montant des travaux de cette première phase est estimé à 581.650,97 € HT soit 697.981,16 € TTC. La Ville sollicite financièrement la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Département sur cette première phase. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la sollicitation de financements pour la réalisation de la première phase des travaux, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus.

Rapporteur : M. le Maire

11) Mise en place d'un fonds d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux urbains et ruraux – Définition du périmètre pour les travaux des commerces de Saint-Omer situés près de la RD209

La Ville de Saint-Omer, en partenariat avec la Commune de Clairmarais, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et le Département du Pas-de-Calais, s'engage dans un projet commun de réaménagement de la route de Clairmarais, sur le tronçon compris entre le pont du canal de Neufossé et l'église de Clairmarais. Afin d'atténuer les conséquences économiques potentielles, la mise en place d'un dispositif d'indemnisation est envisagée, sur le modèle du fonds d'aide exceptionnel mis en œuvre lors des travaux des Trois Places. Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir acter le périmètre pour la tranche ferme des travaux situés sur la RD209.

Rapporteur : M. le Maire

12) Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Reprise par la Ville du projet et demande de cofinancement

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la reprise par la Ville de Saint-Omer du projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle initialement porté par le CCAS, d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État, de la Région, du Département, de la CAPSO et de tout autre organisme compétent les subventions et cofinancements nécessaires à la réalisation du projet, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à la présente délibération.

Rapporteur : M. le Maire

13) Programme pluriannuel de rénovation des ponts du Marais Audomarois – Avenant n°1

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a transmis un avenant modifiant le calendrier de la convention établie entre ses services et la Ville de Saint-Omer déterminant les modalités de versement de la participation financière de la CAPSO à la Ville de Saint-Omer au titre des travaux du pont du Boteman. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Rapporteur : M. F. SABLON

14) Fourniture et livraison de repas dans les écoles de Saint-Omer – Lancement d’une consultation en appel d’offres

Le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide dans les écoles arrive à expiration au 31 décembre 2025. Il convient de relancer un nouvel appel d’offres portant sur un marché à bons de commandes passé dans le cadre des dispositions règlementaires des marchés publics sous la forme d’un appel d’offres ouvert. La date effective de mise en place du contrat est prévue à compter du 1^{er} janvier 2026 afin de permettre une continuité avec le service actuel. Il sera demandé au Conseil Municipal d’autoriser le lancement de la consultation selon la procédure d’appel d’offres ouvert à bons de commande, d’autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que toutes pièces s’y rapportant, et de prévoir et d’inscrire les dépenses et les recettes en résultant aux budgets communaux.

Rapporteur : Mme Ch. MAERTEN

Ressources Humaines

15) Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs

Il appartient à l’assemblée délibérante, conformément aux dispositions légales, d’établir et de modifier le tableau des effectifs. Il sera demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression et à la création d’un poste, et de modifier le tableau des emplois et des effectifs, d’inscrire au budget les crédits nécessaires et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

16) Charte du Télétravail - Modifications

Les adaptations du protocole temps de travail permettent à certains agents de choisir des cycles de travail hebdomadaires qui impactent par conséquent, le télétravail. Il sera demandé au Conseil Municipal de valider les modifications apportées à la Charte du Télétravail.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

17) Mise en place du règlement de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires

Les agents peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements, sous certaines conditions, sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué. Dans un souci de lisibilité, l’ensemble des règles de prises en charge des frais ont été regroupées dans un document unique. Il sera demandé au Conseil Municipal d’approuver les différents principes de remboursement de frais insérés dans le règlement de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires annexé à la présente, et d’autoriser Monsieur le maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires dans les conditions reprises par le règlement.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

18) Service commun numérique avec la CAPSO – Modification de la convention de mise à disposition d’agents du service de Police Municipale

Il sera demandé au Conseil Municipal d’approuver les modifications apportées à la convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Saint-Omer auprès de la Communauté d’Agglomération du Pays de Saint-Omer, et d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour formaliser les mises à disposition des agents du service de police municipale auprès du service commun numérique de la CAPSO pour le CSUI et les réseaux de caméras et à signer les conventions et documents administratifs y afférents.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

19) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Saint-Omer

Le Plan Communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde, et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande du préfet du Pas-de-Calais.

Rapporteur : M. F. SABLON

20) Protection des personnes et des biens – Prévention et lutte contre la délinquance – Vidéoprotection – Extension du système de vidéoprotection

La Ville de Saint-Omer, dans le cadre de sa politique sécuritaire, a mis en place depuis 2003, un dispositif de vidéoprotection étendu à plusieurs reprises sur différents secteurs de la Ville. Une étude en partenariat avec la Police Nationale a permis d'analyser les besoins et de déterminer les prochains emplacements de caméras en vue d'une extension du dispositif de 2 caméras. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation des travaux relatifs à l'extension, du dispositif de vidéoprotection présentée sur la base d'un coût prévisionnel, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant, et d'autoriser Monsieur le Maire à prévoir des crédits au budget.

Rapporteur : M. F. SABLON

21) Lutte contre les déjections canines – Convention de partenariat pour l'identification génétique des chiens avec ANTAGENE et les Cabinets vétérinaires

La Municipalité souhaite renforcer le dispositif d'identification canine en mettant en place un partenariat avec les cabinets vétérinaires et le laboratoire ANTAGENE. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de partenariat avec les cabinets vétérinaires et le laboratoire ANTAGENE pour effectuer les prélèvements buccaux sur les chiens, d'approuver la prise en charge du coût de cette opération, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à la mise en place de cette opération.

Rapporteur : M. le Maire

Finances

22) Acquisition de 4 bons d'achats chez ALPHA B pour les prix de la Ville – Salon des Beaux-Arts du 18 au 26 octobre 2025

A l'occasion du 73^e Salon des Beaux-Arts organisé par l'association les Amis des Beaux-Arts de Saint-Omer, la ville offre quatre prix, remis sous la forme de quatre bons d'achat d'une valeur de 30 € aux lauréats, soit 120 €. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d'achats, et d'autoriser Monsieur le Maire et les élus à remettre ces bons aux lauréats du Salon des Beaux-Arts.

Rapporteur : M. B. HUMETZ

23) Dénomination des nouveaux vestiaires du Vélo Club

La Ville de Saint-Omer a aménagé deux nouveaux vestiaires qu'elle a mis à disposition de l'association Vélo Club de Saint-Omer. En lien avec l'association Vélo Club de Saint-Omer, la Ville souhaite associer ces deux vestiaires à des personnalités emblématiques du cyclisme audomarois. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination de ces deux nouveaux vestiaires, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre.

Rapporteur : M. J. TRUANT

24) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Escrime Club Audomarois »

Considérant les frais de déplacements importants liés aux activités de l'association « Escrime Club Audomarois », il sera demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de l'association.

Rapporteur : M. J. TRUANT

25) Transfert frais d'études vers compte de travaux - Régularisation d'amortissements

Dans le cadre des amortissements, lorsque les travaux sont terminés, la collectivité doit effectuer le transfert des études afin qu'ils soient intégrés au numéro d'inventaire du projet. Ce mouvement comptable permet ainsi de valoriser les frais d'études dans le coût des travaux. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régulariser les écritures d'amortissements avant leur transfert sur le compte de travaux, et d'inscrire la somme au Budget Primitif 2025 en décision modificative.

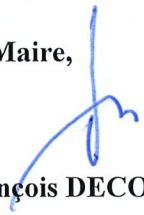
Rapporteur : M. le Maire

26) Virements et ouvertures de crédits – Exercice 2025

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire,



François DECOSTER